

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) ... Pour qui ? Comment ? Et quand ?

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) qui avait été annoncée par le ministre de la Fonction Publique, lors de la conférence salariale du 12 juin 2023, est mise en place suite à la publication du décret 2023-702 du 31 juillet 2023 applicable à compter du 2 août 2023.

Pouvoir d'achat : la GIPA reconduite en 2023 et des bénéficiaires plus nombreux !

Le décret n° 2023-775 du 11 août 2023 a reconduit le dispositif de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour l'année 2022. L'arrêté du 11 août 2023 fixe au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité GIPA.

La PSC : quesako ?

La protection sociale complémentaire est appelée communément « mutuelle ». Pour le secteur public, après des négociations entamées en 2017 qui se concrétisent en 2021, la protection

sociale complémentaire devient obligatoire pour les employeurs publics envers leurs agents (titulaires, contractuels, apprentis,...). Grande avancée sociale conquise par la CFDT !